



INFORMATION IMPORTANTE

COMMISSION RÉGIONALE DU STATUT DES EDUCATEURS ET ENTRAINEURS DU FOOTBALL

RAPPEL DES OBLIGATIONS POUR LES EQUIPES REGIONALES DE JEUNES

A COMPTER DE LA SAISON 2022/2023

« Les équipes participant au championnat régional U20 seront tenues de s'assurer les services d'un éducateur titulaire du CFF3. Les équipes participant aux championnats régionaux U16 et U18 seront tenues de s'assurer les services d'un éducateur titulaire du CFF3.

Les équipes participant aux championnats régionaux U14 et U15 seront tenues de s'assurer les services d'un éducateur titulaire du CFF2.

Les équipes participant au championnat régional U18 F seront tenues de s'assurer les services d'un éducateur titulaire du CFF3.

[...]

- Les équipes participant au critérium régional U13 seront tenues de s'assurer les services d'un éducateur titulaire, a minima, de l'attestation de formation U13 du CFF2 ».

(Texte voté à 91,76 % lors de l'Assemblée Générale de la LAuRAFoot du 30 novembre 2019 à Cournon d'Auvergne).

CLUBS

RÉUNION DU 7 JUIN 2022

Inactivité partielle Saison 2022/2023

533548 – A.S. CORNIER – Catégories U18/U19 et Seniors – Enregistrées le 31/05/22.

Nouveau club

561033 – AYRENS SPORT – Libre .

Inactivité totale Saison 2022/2023

760107 – VOUREY-FOOT – Enregistrée le 06/06/22.

Changement de titre saison 2022/2023

551261 – CHAMPAGNIER F.C. devient UNION SPORTIVE CHAMPAGNIER BRIE

Groupement saison 2022/2023

534405 – ST CHABONNAIS

523345 – A.S. D OYEU

561050 – GROUPEMENT JEUNES CHABONS OYEU



Cette Semaine

Rappel obligations clubs	1
Clubs	1
Prévention, Médiation, Sécurité	2
Compétitions	3
Délégations	6
Coupes	6
Sportive Jeunes	8
Arbitrage	10
Règlements	13

PV parus récemment sur le site
internet de la LAuRAFoot 14



PREVENTION-MEDIATION-SECURITE

RÉUNION DU 27 AVRIL 2022

(EN VIDÉOCONFÉRENCE)

Présents : MM. Lilian JURY, André CHAMPEIL, Denis ALLARD, Franck AGACI, Mehdi GANA, Pierre LONGERE, Gilles ROMEU, Michel PINEL.

Assistent : MM. Pascal PARENT, Jean-Luc COMACLE, Dominique DRESCOT, Yves BEGON, Jean-Marc SALZA, Christelle LEXTRAIT.

Dossiers 5/2022 : FC VAULX EN VELIN (n° 504723) / MM. OULED ELGHARBIA Mohamed (Président), BENAYEN Rachid (Responsable technique), DIOUANE Mohammed (Responsable de la sécurité).

La Commission PMS a souhaité rencontrer le Président du FC VAULX EN VELIN afin d'évoquer ensemble les problèmes récurrents de comportements sur et autour des terrains du club.

Après un rappel de l'utilisation de l'observatoire des comportements, des matches sensibles et du suivi des clubs et du Fair-play et de la possibilité de retraits de points, la commission a demandé au Président et aux dirigeants du club de bien vouloir fournir des explications sur ces états de fait. Il apparaît que des incidents pour mauvais comportements se reproduisent régulièrement sur les rencontres de jeunes mais également de seniors. Le club reconnaît connaître des difficultés en matière d'organisation et confirme que la saison a été difficile à gérer.

Le club demande à la PMS de pouvoir bénéficier d'un accompagnement. Pour la Ligue, il semble nécessaire que le club mette l'accent sur l'amélioration d'organisation des rencontres aussi bien en interne que vis à vis de l'ensemble des composantes d'une rencontre. Les différentes commissions présentes (délégation, sécurité, prévention, éducateur) lors de l'audition de ce club proposent donc la mise en place d'un accompagnement du club du Vaulx en Velin FC, dans leurs différents domaines de compétences respectives. La PMS fera dès le début de saison 2022/2023 un état de situation avec le club.

Dossiers 6/2022 : CENDRE F.A. (521161) / M. CHAMPEIX Frédéric (Président)

Pour ouverture d'une buvette à l'occasion de la rencontre CENDRE F.A. / CEBAZAT SP., Senior Régional 1, poule A, du 06 février 2022, suite à un rapport d'un délégué officiel de la Ligue.

Le Président de la PMS, Lilian JURY, rappelle à M. CHAMPEIX Frédéric les mesures sanitaires en vigueur au jour de la rencontre. M. CHAMPEIX informe la commission, que la buvette n'était pas ouverte au public et donc n'a fait l'objet d'aucun attroupement et rassemblement. Il confirme auprès

de la commission d'avoir sciemment et en toute conscience pris la liberté de faire une buvette. La PMS rappelle au club, que ce dernier aurait pu être sanctionné pour non-respect des mesures sanitaires en vigueur à l'occasion d'un passage de la gendarmerie. La commission décide de ne pas transmettre le dossier à la CRD et rappelle au Président du club CENDRE F.A. au devoir de sa charge et au respect des règles sanitaires en vigueur.

Retour sur les journées du 9 et 10 avril avec les interruptions à la 14e minute.

Il n'est pas possible de faire un bilan chiffré de cette opération. Cette action ayant pour objectif de dénoncer les actes de violences sur les arbitres.

Proposition de la Commission Régionale du Statut des Educateurs et Entraîneurs de Football (CRSEEF).

Au vu du climat actuel et dans le cadre de la lutte contre les violences et incivilités, sur proposition de la Commission Régionale du Statut des Educateurs et Entraîneurs de Football (CRSEEF), la Commission Régionale Prévention, Médiation, Sécurité (CRPMS) décide que chaque éducateur responsable d'équipe portera obligatoirement et de manière visible, à compter du weekend des 7 et 8 mai, un brassard lorsqu'il s'installe sur le banc.

Cette disposition sera en vigueur jusqu'à la fin de saison dans toutes les compétitions régionales.

Ce brassard est à prévoir par le club pour les équipes concernées.

Grace à la coopération de tous, la CRPMS est certaine que cette mesure qui responsabilisera clairement une personne par banc de touche et qui favorisera la tâche des arbitres et délégués en leur donnant un interlocuteur naturel, participera à l'apaisement du climat actuel et permettra une fin de saison sereine.

Cette mesure pourra être reconduite pour les saisons suivantes.

Un mail sera envoyé en ce sens par le président de la Ligue à tous les président(e)s des clubs régionaux, et un mail de la CRSEEF suivra à destination de tous les éducateurs concernés.

NB : aucune sanction ne sera prise en cas de non-application de cette mesure. La CRPMS se permet simplement de compter sur l'adhésion des clubs et de leurs éducateurs.

Le Président Délégué de la Ligue,
Président de la PMS,

Lilian JURY

COMPETITIONS

RÉUNION DU MERCREDI 08 JUIN 2022

(PAR VOIE ÉLECTRONIQUE)

Présents :

M. Yves BEGON, Président des Compétitions

M. Roland LOUBEYRE (Seniors)

M. Patrick BELISSANT (Jeunes)

BILAN DES POINTS-SANCTIONS AU 08 JUIN 2022

Au terme du déroulement des championnats régionaux, la Commission dresse le bilan – établi à la date du 08 juin 2022 – des points-sanction accumulés en championnats par les équipes régionales au cours de la saison 2021-2022.

En application des dispositions fixées à l'article 64.2 des Règlements Généraux de la LAuRAFoot, elle procède aux retraits de points correspondant en championnat de Ligue pour les équipes ci-après :

CHAMPIONNATS SENIORS

POULE	CLUBS	Nombre d'équipes dans la poule	TOTAL de points -sanctions	RETRAIT de point(s) au classement
R1 A	YTRAC FOOT (522494)	12	50 Points	3 Points
R1 B	FIRMINY INSERSPORT (504278)	12	42 Points	1 Point
	RHONE VALLEES F.C. (551476)	12	39 Points	1 Point
	VENISSIEUX F.C. (582739)	12	50 Points	3 Points
R1 C	Aucune équipe pénalisée par un retrait de point			
R2 A	U.S. VALLEE DE L'AUTRE (551835)	12	65 Points	6 Points
R2 B	COTE CHAUDE SP. SAINT ETIENNE (500430)	12	42 Points	1 Point
	S.C. SAINT POURCINOIS (508742)	12	40 Points	1 Point
R2 C	DOMTAC F.C. (526565)	12	47 Points	2 Points
	A.S. DE MONTCHAT LYON (523960)	12	40 Points	1 Point
R2 D	U.S. GIEROISE (504713)	12	49 Points	3 Points
	U. MONTILIENNE S. (500355)	12	51 Points	3 Points
	OI. SAINT MARCELLIN (504713)	12	50 Points	3 Points
	F.C. DE LA VALDAINE CLEON D'ANDRAN	12	44 Points	2 Points
R2 E	Et. S. TRINITE LYON (523960)	12	49 Points	3 Points

R3 A	F.C. PARLAN LE ROUGET (581801)	12	49 Points	3 Points
R3 B	Aucune équipe pénalisée par un retrait de point			
R3 C	Am. C. CREUZIER LE VIEUX (522592)	12	38 Points	1 Point
R3 D	A.S. CHADRAC (530348)	12	41 Points	1 Point
	U.J. CLERMONTOISE (590198)	12	50 Points	3 Points
	F.C. PONTCHARRA SAINT LOUP (541895)	12	51 Points	3 Points
	A.S. SAINT DIDIER SAINT JUST (58299)	12	38 Points	1 Point
R3 E	U.S. ANNEMASSE-AMBILLY-GAILLARD F.C.	12	51 Points	3 Points
	COGNIN SPORT (504396)	12	43 Points	2 Points
	Ent. S. DRUMETTAZ MOUXY (526437)	12	40 Points	1 Point
	Ent. S. DU RACHAIS (546479)	12	38 Points	1 Point
R3 F	F.C. CRUSEILLES (514894)	12	46 Points	2 Points
	F.C. DE HAUTE TARENTOISE (551562)	12	39 Points	1 Point
R3 G	O.I. DE BELLEROCHÉ (541604)	12	40 Points	1 Point
	A.S. ROANNE PARC (545881)	12	41 Points	1 Point
R3 H	Aucune équipe pénalisée par un retrait de point			
R3 I	Aucune équipe pénalisée par un retrait de point			
R3 J	A.S. BRON GRAND LYON (553248)	12	51 Points	3 Points
	S.O. PONT DE CHERUY CHAVANOZ (500340)	12	46 Points	2 Points
	A.S. VER SAU (552124)	12	39 Points	1 Point
R3 K	S.C. CRUASSIEN (504304)	12	44 Points	2 Points

CHAMPIONNATS U20

U20 R1	CHAMBERY SAVOIE FOOTBALL (581459)	12	45 Points	2 Points
U20 R2 A	Aucune équipe pénalisée par un retrait de point			
U20 R2 B	U.S. MONISTROL SUR LOIRE (504294)	14	47 Points	1 Point
U20 R2 C	MARIGNIER Sp. (515966)	14	58 Points	3 Points
	U.S. LA RAVOIRE (518768)	14	53 Points	2 Points

CHAMPIONNATS U18

U18 R1 A	F.C. ESPALY (523085)	14	65 Points	5 Points
U 18 R2 E	A.S. MONTREAL LA CLUSE FOOT (511575)	13	54 Points	3 Points

CHAMPIONNATS U16

U16 R1 B	F.C. VAULX EN VELIN (504723)	14	52 Points	2 Points
----------	------------------------------	----	-----------	----------

CHAMPIONNATS FEMININS

Pas d'équipe féminine actuellement sanctionnable d'un retrait de points en championnat dans le cadre de l'application des dispositions fixées à l'article 64 des Règlements Généraux de la LAuRAFoot

CHAMPIONNATS FUTSAL

Pas d'équipe en Futsal actuellement sanctionnable d'un retrait de points en championnat dans le cadre de l'application des dispositions fixées à l'article 64 des Règlements Généraux de la LAuRAFoot.

NOTA

Le présent bilan de la saison 2021-2022, établi à la date du 08 juin 2022, n'est pas définitif. Compte tenu d'éventuelles modifications provenant de procédures encore en cours ou de recours contentieux, le total de points sanction des équipes régionales risque encore d'évoluer et d'engendrer des changements dans les pénalisations des équipes.

PORT D'UN BRASSARD PAR LES EDUCATEURS

Au vu du climat actuel et dans le cadre de la lutte contre les violences et incivilités, sur proposition de la Commission Régionale du Statut des Educateurs et Entraîneurs de Football (CRSEEF), la Commission Régionale Prévention, Médiation, Sécurité (CRPMS) décide que **chaque éducateur responsable d'équipe portera obligatoirement et de manière visible, à compter du week-end des 7 et 8 mai, un brassard lorsqu'il s'installe sur le banc.**

Ce brassard est à prévoir par le club pour les équipes concernées.

Cette disposition est en vigueur jusqu'à la fin de saison dans toutes les compétitions régionales.

Pour toute information complémentaire se reporter au communiqué de la CRPMS, daté du 27 avril 2022, paru sur le site Internet de la Ligue

TABLEAU DES MONTEES ET DESCENTES DANS LES CHAMPIONNATS REGIONAUX

Faisant suite aux nombreuses demandes, les Commissions Régionales Sportives invitent les clubs à consulter les tableaux des accessions et rétrogradations de la saison 2021-2022 sur le site Internet de la LAuRAFoot [en cliquant ici](#).

Pour le calcul des montées et descentes, celui-ci sera déterminé selon les dispositions fixées au paragraphe 24 des règlements généraux de la LAuRAFoot.

Yves BEGON,

Président Département Sportif

Roland LOUBEYRE,

Secrétaire de séance

L'AMOUR DU FOOT

DELEGATIONS

RÉUNION DU MARDI 07 JUIN 2022

Président : M. LONGERE Pierre.

Présents : M. HERMEL Jean-Pierre.

RESPONSABLE DES DESIGNATIONS

M. BESSON Bernard

Tél : 06-32-82-99-16

Mail : lraf.oolluneoosoleil@gmail.com

M. BRAJON Daniel

Tél : 06-82-57-19-33

Mail : brajond@orange.fr

CANDIDATURES DELEGUES REGIONAUX RECUES

En attente de validation :

AIN : M. Jean-Claude MARTIN

CANTAL : M. Jean-Bernard GASC

DRÔME ARDECHE : M. Joël KERDO

ISERE : M. Yohan DUTCKOWSKI

PUY DE DÔME : M. Jorge LOPES

LYON ET RHONE : M. Mehdi FEZZANI

HAUTE-SAVOIE et PAYS DE GEX : M. Aldo MARCOTULLIO



Pierre LONGERE,

Président de la Commission

Jean-Pierre HERMEL,

Secrétaire de séance

COUPES

RÉUNION DU MARDI 7 JUIN 2022

Président : M. Pierre LONGERE.

Présent : Mme HARIZA et M. Jean Pierre HERMEL.

COUPE DE FRANCE 2022/2023

Ouverture des engagements :

La Commission Régionale des Coupes informe de l'ouverture via FOOTCLUBS des engagements pour l'édition 2022/2023 de la Coupe de France » (seniors libres).

- Les clubs nationaux et régionaux sont engagés automatiquement par le Pôle Compétitions.
- Les clubs départementaux devront procéder à leur engagement en confirmant OBLIGATOIREMENT leur accord sur FOOTCLUBS ;

Pour valider cet engagement, vous devez donner votre accord via FOOTCLUBS avant le 15 juin 2022 et bien vérifier ensuite que le statut « pré-engagé » n'apparaît plus.

Si votre engagement a été effectué correctement, le statut « engagé » doit s'afficher.

- Pour les nouveaux clubs ou ceux qui n'y avaient pas participé l'année dernière, vous devez vous inscrire via le menu :

« Compétitions » / « Engagements » / « saison 2022/2023 »

et afficher le centre de Gestion : Fédération Française de Football.

La date limite d'engagement est fixée au 15 Juin 2022 (dernier délai). Droits d'engagement : 52 Euros.

Informations :

- Qualifiés au 7ème tour fédéral : 19 équipes.
- 1er tour de qualification : Dimanche 28 août 2022.
- 2ème tour de qualification : Dimanche 4 septembre 2022

COUPE LAURAFOOT

Finale seniors :

En cas de résultat nul à la fin du temps réglementaire : deux mi-temps de 15 minutes.

Epreuve des TAB en cas de nouveau résultat nul.

Dotations maillots :

Le port des maillots fournis par la ligue aux équipes est obligatoire jusqu'à la finale.

Pour rappel : les finalistes de la Coupe LAURAFOOT se verront offrir un jeu de maillots, shorts et chaussettes pour disputer la finale.

Information : Le Bureau Plénier étudiera une revalorisation des dotations coupes régionales féminine et futsal édition 2022/2023 lors d'une prochaine réunion.

FINALE MASCULINE :

La finale opposera les équipes du FC Echirolles et de F. Bourg en Bresse P. 01(2) le samedi 11 juin 2022 à Riorges à 18h30.

Dotations masculines 2021/2022 :

Perdants :

¼ Finale : 1000 euros

½ Finale : 2000 euros

Vainqueur :

- L'équipe se verra remettre le trophée de la Coupe LAuRAFoot qu'elle pourra garder au sein de son club durant la saison sportive suivante.
- 6 000 euros.
- 20 bons d'achat « Nike » (pour joueurs et encadrants), d'une valeur de 150 euros.
- 1 000 euros en matériel pédagogique pour le club.

Finaliste :

- 4 000 euros.
- 20 bons d'achat « Nike » (pour joueurs et encadrants), d'une valeur de 50 euros.
- 1 000 euros en matériel pédagogique pour le club

FINALE FÉMININE :

La finale opposera l'O. Lyonnais (2) à Clermont Foot 63, le samedi 11 juin 2022 à Riorges à 16h00.

Dotations Féminines 2021/2022 :

Vainqueur :

- L'équipe se verra remettre le trophée de la Coupe LAuRAFoot qu'elle pourra garder au sein de son club durant la saison sportive suivante.
- Pour 20 joueuses et encadrants : autour de 150 euros d'équipements : sacs, bonnets, sacs à dos, ballon.
- Pour le club : autour de 1000 euros d'équipement : 40 chasubles, 11 ballons, 2 sacs à ballons.

Finaliste :

- Pour 20 joueuses et encadrants : autour de 50 euros d'équipements : bonnets, sacs à dos.
- Pour le club : autour de 1000 euros d'équipement : 40 chasubles, 11 ballons, 2 sacs à ballons.

COUPE LAURAFOOT FUTSAL

GEORGES VERNET

La finale aura lieu le 18 juin 2022 à St Romain en Gal à 18H00 et elle opposera les équipes de l'ALF Futsal au GOAL Futsal Club.

Dotations Futsal 2021/2022 :

Vainqueur :

- L'équipe se verra remettre le trophée de la Coupe LAuRAFoot qu'elle pourra garder au sein de son club durant la saison sportive suivante.
- Pour 15 joueurs et encadrants : autour de 150 euros d'équipements : sacs, bonnets, sacs à dos, ballon.
- Pour le club : autour de 1000 euros d'équipement : 40 chasubles, 33 ballons, 2 sacs à ballons.

Finaliste :

- Pour 15 joueurs et encadrants : autour de 50 euros d'équipements : bonnets, sacs à dos.
- Pour le club : autour de 1000 euros d'équipement : 40 chasubles, 33 ballons, 2 sacs à ballons.

Suite à la réunion du 24 mai 2022, les clubs finalistes RECEVANTS sont désignés en premier comme suit :

- OLYMPIQUE LYONNAIS / CLERMONT FOOT 63 (F)
- FC ECHIROLLES / F. BOURG EN BRESSE PERONNAS 01 (2)
- ALF FUTSAL / GOAL FUTSAL FC

Les Clubs qui reçoivent devront se munir de leur tablette.

Pierre LONGERE,

Abtisssem HARIZA,

Président de la Commission

Secrétaire de séance



**SOYONS SPORT
RESPECTONS L'ARBITRE**

SPORTIVE JEUNES

RÉUNION DU MARDI 07 JUIN 2022

(PAR VOIE ÉLECTRONIQUE)

Président : Patrick BELISSANT

Présents : Philippe AMADUBLE, Tony ARCHIMBAUD, Michel GODIGNON, Roland LOUBEYRE

Excusée : Céline PORTELATINE

Assiste : Yves BEGON

BARRAGE D'ACCESSION POUR

CN U19

Pour la 1ère fois depuis la fusion entre les Ligues d'Auvergne et de Rhône Alpes, aujourd'hui LAuRAFoot, un match de Barrage entre chaque 1er U18 R1 des poules A & B, sera organisé par la Commission afin de déterminer le participant au Championnat National U19 la saison prochaine. Cette saison, cette rencontre opposera le dimanche 12 juin 2022 à 14h00 sur le Site de Tola Vologe à Lyon :

Le Puy Foot 43 Auvergne 1 (recevant) – Olympique de Valence (visiteur)

TABLEAU DES ACCESSIONS ET

RETROGRADATIONS EN

CHAMPIONNATS REGIONAUX

JEUNES

Faisant suite à plusieurs demandes, la Commission Régionale Sportive jeunes invite les clubs à consulter le tableau des montées et descentes de la saison 2021-2022 sur le site

Internet de la LAuRAFoot [en cliquant ici](#).

Pour le calcul des accessions – descentes, celui sera déterminé suivant le paragraphe 24 des règlements généraux de la LAuRAFoot.

POINTS DE PENALISATION

L'article 64 des Règlements Généraux de la LAuRAFoot prévoit qu'un retrait de points au **classement final dans les divers championnats régionaux sera effectué en fin de saison en fonction** du total des points-sanctions accumulés en championnat.

Les sanctions prises en Coupe ne sont pas prises en considération.

Pour cela, il est fait application du barème de points pour la lutte contre la violence, l'antijeu, le comportement antisportif et la fraude, barème de retrait de points figurant aux pages 42 et 43 des Règlements Généraux de la LIGUE.

DOSSIERS

*** FORAITS :**

En U20 R2 Poule B : F.C. ESPALY (523085)

La Commission enregistre le forfait annoncé du F.C. ESPALY pour le match n°21643.2 du 29/05/2022 et donne match perdu par forfait à ladite équipe avec -1 point et 0 but pour en reporter le gain de la victoire à l'équipe adverse (COURNON F.C.) sur le score de 3 (trois) buts à 0 (zéro) en application des dispositions prévues à l'article 23.2.2 des Règlements Généraux de la LAuRAFoot.

En U20 R2 Poule C : F.C. DU NIVOLET (548844)

La Commission enregistre le forfait annoncé du F.C. DU NIVOLET pour le match n°21730.2 du 29/05/2022 et donne match perdu par forfait à ladite équipe avec -1 point et 0 but pour en reporter le gain de la victoire à l'équipe adverse (LYON CROIX ROUSSE F.) sur le score de 3 (trois) buts à 0 (zéro) en application des dispositions prévues à l'article 23.2.2 des Règlements Généraux de la LAuRAFoot.

En U20 R2 Poule C : ANNECY LE VIEUX U.S. (522340)

La Commission enregistre le forfait annoncé d'ANNECY LE VIEUX U.S pour le match n°21734.2 du 29/05/2022 et donne match perdu par forfait à ladite équipe avec -1 point et 0 but pour en reporter le gain de la victoire à l'équipe adverse (F.C. CHAMBOTTE) sur le score de 3 (trois) buts à 0 (zéro) en application des dispositions prévues à l'article 23.2.2 des Règlements Généraux de la LAuRAFoot.

En U20 R2 Poule C : ST MARCELLIN OL. (504713)

La Commission enregistre le forfait annoncé de ST MARCELLIN OL. pour le match n°21735.2 du 29/05/2022 et donne match perdu par forfait à ladite équipe avec -1 point et 0 but pour en reporter le gain de la victoire à l'équipe adverse (BRON GRAND LYON) sur le score de 3 (trois) buts à 0 (zéro) en application des dispositions prévues à l'article 23.2.2 des Règlements Généraux de la LAuRAFoot.

AMENDES

*** FORAITS**

F.C. ESPALY (523085)

Le club est amendé de la somme de 200 € pour le forfait annoncé au match n° 21643.2 en U20 R2 poule B, du 29/05/2022.

ANNECY LE VIEUX U.S. (522340)

Le club est amendé de la somme de 200 € pour le forfait annoncé au match n° 21734.2 en U20 R2 poule C, du 29/05/2022 (2ème Forfait).

E.C. DU NIVOLET (548844)

Le club est amendé de la somme de 200 € pour le forfait annoncé au match n° 21730.2 en U20 R2 poule C, du 29/05/2022 (2ème Forfait).

ST MARCELLIN OI. (504713)

Le club est amendé de la somme de 200 € pour le forfait annoncé au match n° 21735.2 en U20 R2 poule C, du 29/05/2022.

Ces décisions sont susceptibles d'appel devant la Commission d'Appel de la Ligue dans un délai de 7 jours à compter du lendemain du jour de leur notification, dans le respect des dispositions de l'article 190 des Règlements Sportifs de la F.F.F.

Yves BEGON,

Président Département Sportif

Patrick BELISSANT,

Secrétaire de séance



ARBITRAGE

RÉUNION DU 7 JUIN 2022

Président : Jean-Marc SALZA (jmsalza@laurafoot.fff.fr)

Secrétaire : Nathalie PONCEPT

AGENDA

Assemblées générales de début de saison 2022-2023 :

- vendredi 26 août 2022 à 18h45 à Lyon : groupe Espoirs FFF.
- samedi 27 août 2022 à 8h00 à Lyon : arbitres Elite Régionale et groupe Espoirs FFF, **arbitres féminines toutes catégories.**
- samedi 3 septembre 2022 à 8h00 à Lyon : arbitres R1 et R2, assistants R1, R2 et R3, candidats arbitres assistants de Ligue R3.
- dimanche 4 septembre 2022 à 8h30 à Lyon : **jeunes arbitres de Ligue, candidats ligue jeunes et pré-ligue.**
- samedi 10 septembre 2022 à 8h00 à Lyon et à Cournon d'Auvergne (stade à préciser) : arbitres R3, candidats arbitres de Ligue R3.
- dimanche 11 septembre 2022 à 8h30 à Lyon : **arbitres Futsal.**
- dimanche 11 septembre 2022 à 9h00 à Lyon : observateurs d'arbitres.

Tous les rassemblements se termineront à 18h00.

Les dates des rassemblements Féminines, Jeunes Arbitres et Arbitres Futsal seront communiquées ultérieurement en fonction des calendriers sportifs.

Un arbitre absent 2 saisons consécutives à l'AG sera remis définitivement à disposition de son district.

INDISPONIBILITES ETE

Les indisponibilités connues pour juillet, août et septembre doivent être saisies sur le Portail Des Officiels avant le 30/06. A compter du 01/07, il ne sera plus possible de saisir durant la période de renouvellement des licences jusqu'à la validation finale de la licence de l'arbitre concerné.

La CRA rappelle que toutes les communications concernant les désignations doivent passer par le service compétitions, les désignateurs ne devant recevoir l'information qu'en copie afin d'éviter toute perte d'information.

DOSSIERS MEDICAUX

SAISON 2022/2023

Les nouveaux dossiers médicaux pour les arbitres jeunes et seniors de Ligue, candidats Ligue et pré-ligue sont en ligne sur le site internet de la LAuRAFoot : <https://laurafoot.fff.fr/wp-content/uploads/sites/10/bsk-pdf-manager/ee458e3f03a03e400aebc80bfc31ede8.pdf> et doivent être retournés pour le 25 juillet 2022 suivant les instructions à télécharger <https://laurafoot.fff.fr/wp-content/uploads/sites/10/bsk-pdf-manager/ad06b932c1af8c53eced316fcf52f450.pdf>

Tous les arbitres âgés de 18 ans et plus devront avoir fourni une échographie cardiaque au plus tard avec ce dossier médical

Attention des dispositions plus favorables sont en vigueur pour les moins de 35 ans au 1er juillet : lire attentivement la page 1 du Dossier Médical Arbitres.

Pour les **arbitres de Ligue seniors, candidats Ligue seniors, candidats Jeunes Arbitres de la Fédération et Jeunes Arbitres de la Fédération** à : Ligue Auvergne-Rhône-Alpes de Football 350B avenue Jean Jaurès 69007 LYON.

Pour les **Jeunes Arbitres de Ligue, candidats Jeunes Arbitres de Ligue et Jeunes Arbitres pré-ligue** à : Ligue Auvergne-Rhône-Alpes de Football ZI Bois Joli II – 13 rue Bois Joli – CS 20013 63808 Cournon d'Auvergne CEDEX

COMMISSION REGIONALE DE

L'ARBITRAGE CLASSEMENTS

PROMOTIONS RETROGRADATIONS

EN FIN DE SAISON

Le calcul des âges des arbitres se fera au 01/01/2023 pour la saison 2022/2023.

Les classements se font selon les dispositions du règlement intérieur de la CRA LAuRAFoot (rubrique arbitrage du site internet de la LAuRAFoot).

R1 : pour chacun des 2 groupes (ou poule) : 1 descente obligatoire en R2 ; objectif : 26 arbitres classés R1 pour 2022/2023 participation obligatoire aux échanges interligues.

R2 : pour chacun des 3 groupes (ou poule) : 1 montée en R1, 2 descentes au plus dont 1 descente obligatoire en R3, participation obligatoire aux échanges interligues.

R3 : Le premier de chacun des 7 groupes (ou poule) est promu en catégorie R2 (sous réserve d'être obligatoirement disponible le samedi et le dimanche, participation obligatoire aux échanges inter ligues). A titre exceptionnel, compte tenu du nombre d'arbitres n'ayant pas officié tout ou partie de la saison, il n'y aura pas cette saison d'arbitres remis à disposition de leur district.

AAR1 : 4 descentes au plus dont 1 descente obligatoire en AAR2 ; objectif : 10 à 12 assistants classés R1.

AAR2 : 1 montée en AAR1 ; A titre exceptionnel, compte tenu du nombre d'arbitres classés au final dans ce groupe, il n'y aura pas cette saison de descente en AAR3 ; objectif : 10 assistants classés R2.

AAR3 : 2 montées en AAR2 (sous réserve d'être obligatoirement disponibles le samedi et le dimanche). A

Les classements se font selon les dispositions du règlement intérieur de la CRA LAuRAFoot (rubrique arbitrage du site internet de la LAuRAFoot).

R1 : pour chacun des 2 groupes (ou poule) : 1 descente obligatoire en R2 ; objectif : 26 arbitres classés R1 pour 2022/2023 participation obligatoire aux échanges interligues.

R2 : pour chacun des 3 groupes (ou poule) : 1 montée en R1, 2 descentes au plus dont 1 descente obligatoire en R3, participation obligatoire aux échanges interligues.

R3 : Le premier de chacun des 7 groupes (ou poule) est promu en catégorie R2 (sous réserve d'être obligatoirement disponible le samedi et le dimanche, participation obligatoire aux échanges inter ligues). A titre exceptionnel, compte tenu du nombre d'arbitres n'ayant pas officié tout ou partie de la saison, il n'y aura pas cette saison d'arbitres remis à disposition de leur district.

AAR1 : 4 descentes au plus dont 1 descente obligatoire en AAR2 ; objectif : 10 à 12 assistants classés R1.

AAR2 : 1 montée en AAR1 ; A titre exceptionnel, compte tenu du nombre d'arbitres classés au final dans ce groupe, il n'y aura pas cette saison de descente en AAR3 ; objectif : 10 assistants classés R2.

AAR3 : 2 montées en AAR2 (sous réserve d'être obligatoirement disponibles le samedi et le dimanche). A titre exceptionnel, compte tenu du nombre d'arbitres n'ayant pas officié tout ou partie de la saison, il n'y aura pas cette saison d'arbitres remis à disposition de leur district.

R1P, R2P, R3P et AAP : suivant décisions CRA groupe formation Espoirs FFF.

La liste des arbitres de la catégorie Elite Régionale sera établie par la CRA en fonction des directives fédérales.

En cas d'ex-aequo au sein de chaque poule, les arbitres sont départagés par 6 critères successifs : i. participation AG arbitres ; ii. puis nombre d'échecs aux tests physiques ; iii. puis participation au(x) stage(s) de formation ; iv. puis meilleur classement au rang d'un des observateurs ; v. puis moins mauvais classement au rang d'un des observateurs ; vi. puis note au questionnaire annuel de la saison.

Si la C.R.A. doit déterminer un classement entre différents arbitres de chaque poule lorsqu'il y en a plusieurs (pour des repêchages ou des accessions supplémentaires par exemple), au-delà de la position occupée par rapport aux derniers promus ou aux derniers rétrogradés, ils seront départagés en premier lieu par le total de points des bonus et des malus obtenus par chaque arbitre puis en cas d'ex aequo par le nombre de points obtenus par chaque arbitre dans son groupe, puis par le meilleur classement au rang d'un des observateurs, puis par le moins mauvais classement au rang d'un des observateurs, puis par la note au questionnaire annuel de la saison écoulée.

La CRA statuera en fonction des éléments en sa possession

et en fonction du règlement intérieur sur l'affectation de tous les arbitres non classés et sur tous les cas non prévus. **Les affectations seront consultables sur le site internet de la LAuRAFoot dans la soirée du samedi 11 juin 2022.**

PORTAIL DES OFFICIELS (PDO)

Le nouveau portail des licenciés « Mon compte FFF » a été mis en service le mardi 22 Mars et il ne comporte plus de lien vers le portail des officiels (<https://officiels.fff.fr>).

Vous devez donc vous rendre directement sur le portail des officiels pour :

- Un accès direct aux désignations ;
- Une consultation et rédaction en ligne des rapports ;
- Une déclaration des indisponibilités ;
- Une consultation de documents mis à disposition par le centre de gestion ;
- Un accès aux communications de leur centre de gestion.

Pour y accéder vous devez entrer vos identifiants sur le portail <https://officiels.fff.fr>

NOTA:

Parfois des arbitres, des délégués, des observateurs ont des désignations qui apparaissent sur leurs comptes pour des matches qui n'existent pas en semaine l'après-midi ou le soir.

Si de telles désignations en semaine apparaissent, vous devez OBLIGATOIREMENT contacter le service Compétitions ou votre désignateur avant de vous déplacer.

COMPTABILITE

Toutes les questions ou réclamations doivent être adressées exclusivement par mail à comptabilite@laurafoot.fff.fr , aucun dossier ne peut être traité téléphoniquement.

FORMATIONS INITIALES

D'ARBITRES

Vous trouverez ci-après les informations et conditions d'inscriptions pour les candidats à l'arbitrage : <https://laurafoot.fff.fr/arbitrage/devenir-arbitre-les-formations-initiales-arbitres/>

DESIGNATEURS

BEQUIGNAT Daniel	Observateurs AAR1 AAR2 AAR3	Tél : 06 81 38 49 26 Mail : daniel.bequignat@wanadoo.fr
BONTRON Emmanuel	Dési Futsal Observateurs Futsal	Tél : 07 89 61 94 46 Mail : emmanuel.bontron@orange.fr
BOUGUERRA Mohamed	Dési ER R1 R2	Tél : 06 79 86 22 79 Mail : mo.bouguerra@wanadoo.fr
CALMARD Vincent	Dési JAL 1 JAL 2	Tél : 06 70 88 95 11 Mail : vincent.calmard@orange.fr
CLEMENT Louis	Représentant arbitres Conseil de Ligue	Tél : 06 29 06 73 15 Mail : louis.clement58@hotmail.fr
COLAUD Yvon	Observateurs JAL Cand JAL	Tél : 07 86 25 57 48 Mail : ycolaud@gmail.com
DA CRUZ Manuel	Futsal	Tél : 06 63 53 73 88 Mail : dacruzmanu@gmail.com
GRATIAN Julien	Observateurs R1 R2	Tél : 06 76 54 91 25 Mail : julien.gratian@orange.fr
MOLLON Bernard	Dési R3 Cand R3 Discipline	Tél : 06 03 12 80 36 Mail : bernard.mollon@orange.fr
ROUX Luc	Dési AAR1 AAR2 AAR3 Foot Entreprise Observateurs R3 CandR3 CandAAR3	Tél : 06 81 57 35 99 Mail : luc.roux@wanadoo.fr
VINCENT Jean-Claude	Dési Cand Pré-Ligue Appel	Tél : 06 87 06 04 62 Mail : jcvincent2607@gmail.com

COURRIERS DES ARBITRES

CHASTANG Andréas : nous enregistrons votre année sabbatique pour la saison 2022/2023.

GULEC Yusuf : nous enregistrons votre demande d'arbitrer en qualité d'AAR3 lors de la saison 2022/2023.

ZIBATO Naoufel : nous sollicitons la ligue d'Ile de France pour le transfert de votre dossier.

Le Président,

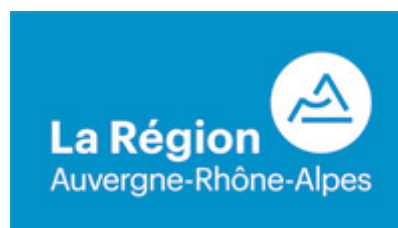
Jean-Marc SALZA

La Secrétaire,

Nathalie PONCEPT



GROUPE MDS
Mutuelle des Sportifs



REGLEMENTS

RÉUNION DU 07 JUIN 2022

(PAR VOIE ÉLECTRONIQUE)

Président : M. CHBORA

Présents : MM. ALBAN, BEGON, DURAND, LOUBEYRE

RAPPEL

Article 5.b des Règlements Généraux de la LAuRAFoot (Section 3 – Les clubs) : Pour toute demande par messagerie électronique, seule celle provenant de l'adresse officielle du club déclarée sur FOOTCLUBS sera prise en compte.

TRESORERIE

Les clubs listés ci-dessous, n'étant pas à jour vis-à-vis de la Trésorerie en fin de saison 2021-2022 et n'ayant effectué aucune démarche auprès de la Ligue pour la mise en place d'une mesure d'accompagnement,

Conformément à l'article 47.4 des Règlements Généraux de la LAuRAFoot, aucune demande de licence ne pourra être effectuée et aucune équipe des clubs concernés ne pourra débiter la saison 2022/2023 tant que la situation ne sera pas régularisée :

512250	U.S. VONNASIENNE	8601	609191	AS ATOCHEM ST FONS	8605
552561	FOOTBALL CLUB DE BELLEY	8601	614196	AIR SPORT REXROTH VENISSIEUX	8605
580583	MIRIBEL FOOT	8601	663929	AS AMALLIA	8605
882081	FOOT5 CLUB SO CLUB	8601	682043	AS DHL LYS	8605
544257	VETERANS F.C. SILLANS	8602	682121	A. S. COURTHIAL VERPILLERE	8605
552202	GAZELEC OMINISPORTS	8602	690374	PLISKA FOOTBALL CLUB	8605
554434	FC ROCHETOIRIN	8602	690582	AS FOOT SERV INFRA. DEFENSE LYON	8605
564092	GRENOBLE FUTSAL	8602	841949	A. RENAULT SP.F.	8605
564127	PAYS ROUSSILLONNAIS SPORTING CLUB	8602	849801	F.C. SAINT POTHIN	8605
581535	L'ARBRE DE VIE BERJALLIEN	8602	860326	BANDE DE POTES	8605
582053	RACING CLUB VIRIEUX FUTSAL	8602	863932	ASSOCIATION SPORTIVE SPORT PLAYER F	8605
582776	FOOTBALL CLUB AGNIN	8602	882491	ASSOCIATION CULTURELLE AFRICAINE DE	8605
609367	C.O.S.CATERPILLAR GR	8602	582375	ATHLETIC CLUB FUTSAL	8606
611693	GRENOBLE ENERGIE SPO	8602	526332	C.S. AYZE	8607
664082	UMICORE FOOT	8602	550866	ARTHAZ SPORTS	8607
682488	A.T.S.C.A.F ISERE	8602	564119	INTERNATIONAL ACADEMY OF FOOTBALL	8607
848046	FOOT SALLE OLYMPIQUE RIVOIS	8602	581354	F. SAINT JEOIRIEN	8607
560954	TEAM L'AFTER 26	8603	508950	MOULINS PTT	8611
580660	A.S. ROMANAISE	8603	581761	NOYANT CHATILLON F.C.	8611
581907	F. C. BATHERNAY	8603	582394	PRESLES FOOTBALL CLUB	8611
581982	SPORTING FUTSAL GOUBETOIS	8603	516807	TALIZAT AS	8612
582494	U. S. VAL DE LIGNE	8603	523148	COLTINES FC	8612
603986	R.P.T. SPORTS VALENC	8603	526939	COHADE CO	8613
534257	A.S. ALGERIENNE CHAMBON FEUG.	8604	532757	ST VINCENT AS	8613
563598	ASSOCIATION DES JEUNES CHAPELLOIS	8604	563708	VILLENEUVE D'ALLIER ST ILPIZE AS	8613
582486	RENCONTRE DES PEUPLES	8604	563712	DEVES FOOT 43	8613
611189	FC C.HOSP GAL ST CHA	8604	582591	GROUPEMENT JEUNES HAUT PAYS VELAY	8613

614387	C.S. DES TRAMINOTS STEPHANOIS	8604	653716	MICHELIN ASL	8613
853600	AB FOOTBALL TERRENOIRE	8604	506558	VERTOLAYE CS	8614
523960	ET.S TRINITE LYON	8605	508947	ST ANGEL ESP	8614
538622	F.C. ANDEOLAIS	8605	526295	MEZEL FC	8614
541676	FC CORMORIENS DE LYON	8605	533145	AUBIERE FC	8614
549914	GONES FUTSAL CLUB LYON	8605	547363	ISSOIRE 2 FC	8614
549983	A.S. ST JEAN VILLEURBANNE	8605	552951	CLERMONT OUTRE MER	8614
564083	DUQUEINE CHAMPIONS PROJECT	8605	582590	LEMPDES SPORTS FUTSAL	8614
564091	ALL STAR SOCCER	8605	582731	FOOTBALL CLUB CLERMONT METROPOLE	8614
590353	AS LYON REP DEMOCRATIQUE DU CONGO	8605	680761	FOOT ROUTES 63	8614

Il est recommandé à ces clubs de prendre contact le plus rapidement possible avec le Pôle Financier de la LAuRAFoot pour procéder à la régularisation de leur situation. (Par téléphone au 04.72.15.30.25 ou par mail comptabilite@laurafoot.fff.fr).

Cette décision est susceptible d'appel devant la Commission Régionale d'Appel (ligue@laurafoot.fff.fr) dans un délai de 7 jours à compter du lendemain du jour de sa notification, dans le respect des dispositions de l'article 190 des Règlements Généraux de la FFF.

Président de la Commission,

Secrétaire de la Commission,

Khalid CHBORA

Bernard ALBAN



ASSEMBLEE GENERALE

Compte-rendu du 4 Décembre 2021

CLIQUEZ ICI

CONSEIL DE LIGUE

Compte-rendu du 9 Avril 2022

CLIQUEZ ICI

BUREAU PLENIER

Compte-rendu du 19 Avril 2022

CLIQUEZ ICI